

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.05.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.05.20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

D-Limonen

N° d'article 01399000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

arôme/ parfum

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 3 H226

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Asp. Tox. 1 H304

Aquatic Acute 1 H400

Aquatic Chronic 1 H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger ***



Mention d'avertissement ***

Danger

Mentions de danger ***

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.05.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.05.20

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence ***

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P331 Ne PAS faire vomir.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient *** (R)-p-Mentha-1,8-diène; alpha-Pinène; Geraniol; citronellol; Citral; 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol; Farnesol; 7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Poids moléculaire**

Valeur	136.2	g/mol
--------	-------	-------

Composants dangereux *****(R)-p-Mentha-1,8-diène**

No. CAS	5989-27-5		
No. EINECS	227-813-5		
Concentration	>= 50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 3	H226	
	Asp. Tox. 1	H304	
	Skin Irrit. 2	H315	
	Skin Sens. 1	H317	
	Aquatic Acute 1	H400	
	Aquatic Chronic 1	H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1

Aquatic Chronic M = 1

1

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent C

7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien

No. CAS	123-35-3		
No. EINECS	204-622-5		
Concentration	>= 1	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 3	H226	
	Asp. Tox. 1	H304	
	Skin Irrit. 2	H315	
	Eye Irrit. 2	H319	
	Aquatic Acute 1	H400	
	Aquatic Chronic 1	H410	

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.05.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.05.20

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

M = 1

alpha-Pinène

No. CAS	80-56-8		
No. EINECS	201-291-9		
Concentration	>= 1	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 3	H226	
	Asp. Tox. 1	H304	
	Skin Irrit. 2	H315	
	Skin Sens. 1	H317	
	Aquatic Acute 1	H400	
	Aquatic Chronic 1	H410	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1	M = 1
Aquatic Chronic 1	M = 1

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS	78-70-6		
No. EINECS	201-134-4		
Concentration		< 1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Skin Irrit. 2	H315	
	Eye Irrit. 2	H319	
	Skin Sens. 1B	H317	

Geraniol

No. CAS	106-24-1		
No. EINECS	203-377-1		
Concentration		< 1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Skin Irrit. 2	H315	
	Skin Sens. 1	H317	
	Eye Dam. 1	H318	

citronellol

No. CAS	106-22-9		
No. EINECS	203-375-0		
Concentration		< 1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Skin Irrit. 2	H315	
	Skin Sens. 1B	H317	
	Eye Irrit. 2	H319	

Farnesol

No. CAS	4602-84-0		
No. EINECS	225-004-1		
Concentration		< 1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Skin Irrit. 2	H315	
	Skin Sens. 1	H317	
	Eye Irrit. 2	H319	

Citral

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.05.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.05.20

No. CAS	5392-40-5		
No. EINECS	226-394-6		
Concentration		< 1	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Skin Irrit. 2	H315	
	Eye Irrit. 2	H319	
	Skin Sens. 1	H317	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Phénomènes allergiques

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produits extincteurs en poudre, Mousse, Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable,

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.05.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.05.20

Kieselguhr, liant universel). Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Transvaser et manipuler uniquement en système clos.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Utiliser des récipients avec laquage intérieur. Utiliser des récipients en verre. Utiliser des récipients en aluminium.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	40	mg/m ³	7	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	80	mg/m ³	14	ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: S SSc; LeberKT AN

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire - Note

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

nécessaire

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Liquide, limpide
Couleur	incolore à jaunâtre
Odeur	fruitée
Point d'éclair	
Valeur	51 °C

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.05.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.05.20

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur 0.8400 à 0.8450

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec: acides forts, Alcalines, Agents d'oxydation

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Geraniol**Espèces rat
DL50 3600 mg/kg**citronellol**Espèces rat
DL50 3450 mg/kg**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**Espèces Rat (mâle / femelle)
DL50 > 11390 mg/kg**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**Espèces Rat (mâle / femelle)
LOAEL 250 mg/kg**Farnesol**Espèces rat
DL50 6000 mg/kg**(R)-p-Mentha-1,8-diène**

Espèces rat

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.05.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.05.20

DL50	4400	mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène		
Espèces	souris	
NOAEL	1650	mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène		
Espèces	souris	
LOAEL	3300	mg/kg
Citral		
Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	6800	mg/kg
Citral		
Espèces	rat (femelle)	
LOAEL	335	mg/kg
Citral		
Espèces	rat (mâle)	
LOAEL	345	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Geraniol		
Espèces	lapin	
	> 5000	mg/kg
citronellol		
Espèces	lapin	
DL50	2650	mg/kg
7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien		
Espèces	lapin	
DL50	> 5000	mg/kg
(R)-p-Mentha-1,8-diène		
Espèces	lapin	
DL50	> 5000	mg/kg
Citral		
Espèces	Rat (mâle / femelle)	
	> 2000	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

sensibilisation

Remarque May cause allergic skin reactions.

Sensibilisation (Composants)

citronellol		
Espèces	souris	
évaluation	sensibilisant	
Remarque	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	
7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien		
Espèces	souris	
évaluation	non sensibilisant	
méthode	OECD 429	
(R)-p-Mentha-1,8-diène		
Espèces	souris	
évaluation	sensibilisant	
méthode	OECD 429	

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.05.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.05.20

Remarque Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Citral

Espèces souris
évaluation sensibilisant
méthode OECD 429

Mutagénicité

méthode Ames test
Remarque Aucun

Mutagénicité (Composants)**Citral**

Espèces hamster
évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Remarque négatif

Citral

Espèces souris
Remarque négatif

Toxicité reproductrice (Composants)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Espèces rat
évaluation Le produit peut causer des malformations congénitales.

Danger par aspiration

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Indications générales**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité pour les poissons

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les poissons (Composants)**Geraniol**

CL 50	Médi	3.45		mg/l
	ane			
Durée d'exposition		96	h	

citronello

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50	10	à	22	mg/l
Durée d'exposition	96	h		

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	Pimephales promelas			
CL 50	0.72			mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	OECD 203			

Citral

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)			
CL 50	6.78			mg/l
Durée d'exposition	96	h		
méthode	DIN 38412 T.15			

Toxicité pour les daphnies

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.05.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.05.20

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les daphnies (Composants)**citronello**

Espèces	Daphnia		
CE50	17		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Espèces	Daphnia magna		
	0.36		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Citral

Espèces	Daphnia magna		
CE50	6.8		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les algues (Composants)**citronello**

CE50	2.4		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

Toxicité pour les bactéries

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les bactéries (Composants)**(R)-p-Mentha-1,8-diène**

Espèces	boue activée		
CE50	3.94		mg/l
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Remarque Aucun données connues.

Biodégradabilité (Composants)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

Valeur	76		%
Durée de l'essai	28	d	
évaluation	Facilement biodégradable		

(R)-p-Mentha-1,8-diène

Valeur	71		%
évaluation	Facilement biodégradable		

Citral

Valeur	85	à	95	%
évaluation	Facilement biodégradable			
méthode	OECD 301C			

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**citronello**

Valeur	2050		mg/g
--------	------	--	------

12.3. Potentiel de bioaccumulation**coefficient de partage: n-octanol/eau**

Remarque non déterminé

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

remplace la version: 5 / CH

Date de révision: 27.05.2020

Date d'impression 27.05.20

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)**7-Methyl-3-methylenocta-1,6-dien**

log Pow	5.285	
température	25	°C

(R)-p-Mentha-1,8-diène

log Pow	4.2	
---------	-----	--

Citral

log Pow	2.9	
température	25	°C

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial: D-Limonen







Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

Date de révision: 27.05.2020

remplace la version: 5 / CH

Date d'impression 27.05.20

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	2319	2319	2319
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROCARBURES TERPENIQUES, N.S.A. ((R)-p-Mentha-1,8-diène)	TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S. ((R)-p-mentha-1,8-diene)	TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S. ((R)-p-mentha-1,8-diene)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin 	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation ***

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) ***

Classe de contamination
de l'eau (Allemagne)

WGK 3

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

Nom commercial: D-Limonen

Numéro de la matière: 013990

Version: 6 / CH

remplace la version: 5 / CH

Date de révision: 27.05.2020

Date d'impression 27.05.20

à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.